

DEPARTEMENT  
**MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**METZ CAMPAGNE**  
CANTON  
**LE PAYS MESSIN**

**COMMUNE DE OGY-MONTOY-FLANVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du **28 novembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, le conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **19**

de présents : **14**

de votants : **19**

**Étaient présents :**

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

**Étaient absents excusés :** /

**Étaient absents :** /

**Procurations** : Me FRANCOIS Andrée donne procuration à Me GUILLAUME Monique  
M. LEVE Damien donne procuration à Me GAUTIER Marina  
M. DIM Lucien donne procuration à M. ERBSTOSSER Laurent  
Me HAJRI Sabrina donne procuration à Me BAYEUR Laurence  
Me MARX Anne-Marie donne procuration à M. MANGIN Sébastien

M. DIETRICH François a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/11/2024.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/11/2024.

**N°93/2024 : Demande au Préfet de la Moselle une étude d'impact portant sur un éventuel rattachement de la commune de Ogy-Montoy-Flanville à l'Eurométropole de Metz**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange a voté contre le renouvellement de la convention avec l'Eurométropole de Metz. Cette convention permettait à nos habitants de se rendre à la déchèterie de Borny. Le vote a été serré : 19 voix pour et 22 voix contre.

Ce vote négatif va à l'encontre de toutes les logiques environnementales et financières :

- Suppression d'un service de proximité, Borny est à 3km ;
- Augmentation significative des kilomètres à faire pour se rendre à la déchèterie ;
- Risque de voir se développer les dépôts sauvages ;
- Coût moindre de 18 % lorsqu'un habitant se rend à la déchèterie de Borny.

Mais surtout, aucun aménagement n'a été fait dans les déchèteries de la CCHCPP pour accueillir au 1<sup>er</sup> janvier 40 % de population supplémentaire.

Nous sommes inquiets pour le devenir de la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange. Plusieurs communes autour de Vigy mènent des démarches en vue de rejoindre la Communauté de Communes Rives de Moselle.

D'autres, proches de Metz, ont lancé des études pour mettre en comparaison les services apportés et un comparatif sur la fiscalité entre les deux intercommunalités, celle de l'Eurométropole de Metz et celle de la CCHCPP.

Les communes qui s'interrogent sur leur devenir intercommunal représentent plus de 7 000 habitants. Il y a un risque fort que la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange, qui recense 19 000 habitants, puisse perdurer. En effet, une communauté de communes n'existe que si elle est composée d'au moins 15 000 habitants.

Le poids d'Ogy-Montoy-Flanville est considérable au sein de la CCHCPP, c'est :

- 10% de la population de la Communauté de Communes ;
- 30 % du territoire urbain de la commune qui est intercommunal avec la ZA de la Planchette ;
- Une contribution financière importante des entreprises de la ZA de la Planchette et des habitants dans le budget intercommunal évalué à 1 M€.

Le changement d'intercommunalité et un éventuel rattachement de notre territoire à l'Eurométropole de Metz n'était pas un engagement pris avec la majorité du conseil municipal en début de mandat. Cependant, cette question sera posée et débattue lors du prochain mandat.

Aussi, pour apporter des éléments aux débats, Le conseil municipal demande au Préfet de la Moselle de faire parvenir une analyse d'impact. Ce document est un préalable obligatoire en cas d'évolution du périmètre de l'intercommunalité. Cette note préparée par les services préfectoraux, présente en cas de changement d'intercommunalité une estimation des incidences sur les ressources et les charges de la commune. Elle donne une idée précise de la fiscalité et un comparatif des montants des impôts.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander au Préfet de la Moselle une étude d'impact portant sur un éventuel rattachement de la commune de Ogy-Montoy-Flanville à l'Eurométropole de Metz.
- **PRECISE** qu'aucune décision ne sera prise avant les élections de mars 2026. Ce changement, s'il s'opère, sera mené par la prochaine équipe municipale.

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 28 novembre 2024

**Le Maire,**  
**Eric GULINO**